

Monsieur Claude GUEANT
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer,
des Collectivités territoriales et de
l'Immigration
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 8

Paris, le 31 mars 2011

N° 046-2011/Pdt
JMB-CTN/VR

Monsieur le Ministre,

Le 4 mai 2010, Ardi Vrenezi, jeune kosovar de 15 ans polyhandicapé, était expulsé de France avec sa famille alors qu'il était accueilli dans un établissement spécialisé lui apportant tous les soins nécessaires.

Malgré les nombreuses démarches effectuées - pour son retour - par le personnel soignant de cet établissement, du collectif local et de notre association auprès de la préfecture, de votre ministère, de celui des affaires étrangères et de la présidence de la République, les réponses reçues sont restées négatives avec de faux arguments qui ne reflètent pas la réalité de la situation.

Vous trouverez, ci-joint, la réponse que nous avons reçue du cabinet de votre prédécesseur, M. Brice Hortefeux. Au regard des affirmations - qui sont restées les mêmes depuis un an ! -, nous vous adressons le rapport du Dr Kieffer, médecin qui soignait Ardi Vrenezi en France, suite à son déplacement au Kosovo en décembre dernier. Ses conclusions sont très éloignées de celles des agents de l'ARS qui s'étaient déplacés en juin dernier sans examiner ce jeune kosovar.

Nous vous joignons également un film que nous avons réalisé pour témoigner de la dramatique histoire de ce jeune, de sa famille.

Nous venons de recevoir des informations de sa famille qui sont très préoccupantes. Ardi a dû être hospitalisé le 21 mars, en raison de l'aggravation des crises épileptiques, et de la difficulté d'alimentation. Ses parents n'ont pas les moyens de payer ce qu'il faut pour assurer les soins même à l'hôpital (ils doivent pourvoir à toutes les fournitures, la nourriture, etc.). Ardi est donc retourné à son domicile, sur son matelas par terre, sans plus de soins.

Notre association est effrayée de constater que l'administration française - la même avec laquelle nous sommes en relation pour les sujets qui nous concernent - soit aussi insensible à ce drame humain exceptionnel et ignore les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, quelle que soit leur nationalité.

Dans quelques semaines, Ardi aura quitté notre territoire depuis un an. Ce sera aussi le premier jour de notre congrès national à Bordeaux. Nous espérons que ce jour là, nous pourrons enfin annoncer son retour afin que - comme tout être humain - il puisse bénéficier des soins et de l'accompagnement qui lui sont vitaux.

Nous n'osons, Monsieur le Ministre, imaginer son décès alors que les autorités administratives et politiques de notre pays auront imposé à ce jeune adolescent et à sa famille de vivre un drame si inhumain.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous sollicitons pour examiner à nouveau la situation de ce jeune homme et nous sommes prêts à vous rencontrer pour vous apporter toutes les informations nécessaires afin que ce jeune adolescent puisse retrouver en France les soins vitaux et exceptionnels dont il a besoin ... avant qu'il ne soit trop tard.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à l'examen de cette situation,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre haute considération.



Jean-Marie BARBIER

P.J. : 2

Copie à :

- Nicolas SARKOZY, Président de la République
- Emmanuelle THOMAS, Conseillère, Présidence de la République
- François FILLON, Premier Ministre
- Alain JUPPE, Ministre des Affaires étrangères et européennes
- Roselyne BACHELOT, Ministre des Solidarités et de la cohésion sociale
- Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale
- Sabine FOURCADE, Directrice Générale de la Cohésion Sociale
- Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap
- Patrick GOHET, Président du CNCPPH
- Préfet de la Moselle